

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (Deuxième lecture) - (n° 2827)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 255 Rect.

présenté par
M. Abelin et M. Rochebloine

ARTICLE 7

À l'alinéa 3, après chacune des deux occurrences du mot :

« génétiques »,

insérer les mots :

« ou ses données bucco-dentaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.